

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de matériels informatiques et bureautiques pour l'année 2018

P.J. : 1 projet de délibération

Le parc informatique municipal de la Ville de Nouméa qui regroupe également celui des espaces publics numériques, est composé de 1100 micro-ordinateurs, 180 imprimantes et 105 photocopieurs.

Afin d'équiper ou d'améliorer les postes de travail des services municipaux, de renforcer la sécurité du système d'information, et de maintenir le « service informatique » à un niveau de performance optimal, le parc informatique de la Ville de Nouméa doit être complété et renouvelé chaque année par l'acquisition de matériels nouveaux.

A cet effet, il est proposé l'achat des matériels ci-après indiqués, dans le cadre d'un appel d'offres, comprenant 9 lots, pouvant donner lieu à la passation d'un ou de plusieurs marchés :

Matériels informatiques et bureautiques :

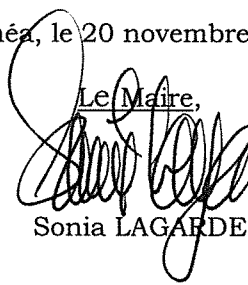
- LOT N° 1 Unités centrales compatibles PC
- LOT N° 2 Unités centrales techniques compatibles PC
- LOT N° 3 Moniteurs de micro-ordinateurs compatibles PC
- LOT N° 4 Micro-ordinateurs portables
- LOT N° 5 Micro-ordinateurs portables techniques
- LOT N° 6 Imprimantes laser monochromes A4
- LOT N° 7 Traceur bureautique
- LOT N° 8 Photocopieurs N&B à moyen débit
- LOT N° 9 Photocopieurs couleurs à moyen débit/finisseur agrafeuse

Le montant annuel des prestations est estimé à 59.995.000 F/CFP.

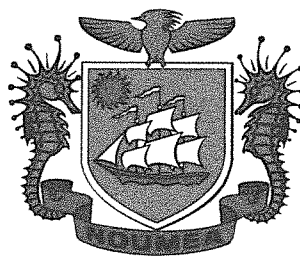
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert avec le ou les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres pour la fourniture de matériels informatiques et bureautiques.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

1028 D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 DEC. à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
			M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants	:	44	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gilles UKEIWE
(9 procurations)			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Francine BEYNEY
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/1028
autorisant la signature d'un ou des marché(s) sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de
matériels informatiques et bureautiques pour l'année 2018.

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

Vu la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

Vu la note explicative de synthèse n° 2017/785 du 20 novembre 2017,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer le(s) marché(s) sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le ou les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres pour la fourniture de matériels informatiques et bureautiques pour l'année 2018.

ARTICLE 2 /

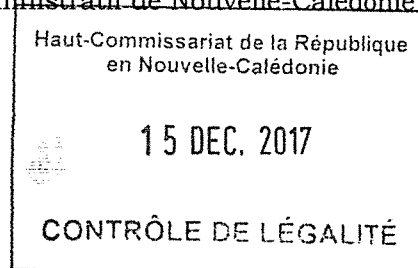
L'étendue du besoin à satisfaire recouvre l'acquisition de matériels nouveaux afin d'améliorer les postes de travail des services municipaux, renforcer la sécurité du système d'information et de maintenir le « service informatique » à un niveau de performance optimal. Le parc informatique de la Ville de Nouméa doit être complété et renouvelé chaque année.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 59.995.000 F/CFP.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.



ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 DEC. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 DEC. 2017**

Le Maire,

Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
D.S.I. - 1
AFFICHAGE - 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **15 DEC. 2017**
au Commissaire Délégué

~~et / ou~~ **18 DEC. 2017**
et / ~~ou~~ publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine Chimenti
Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances